ENTRETIEN DU ROI AVEC MONSIEUR DE LA FAYETTE OU RENVOI DÉFINITIF DES MINISTRES.

22 Octobre 1790.

LA négligence des Miniſtres du Roi sur l'envoi des décrets, dont l'éxecution leur étoit

confiée, en retardant la marche de la conſtitution, éloignoit d'autant le bonheur que le peuple a droit de se promettre à la suite des travaux de ses auguſtes représentans.

Le commandant général de la garde pariſienne, LA FAYETTE, malgré l'exactitude de sa surveillance, voyoit le fil s'échapper de ses mains, & ne cessoit, mais inutilement d'avertir le monarque des désordres dans lesquels ses Miniſtres alloient nous plonger.

Enfin les maux parvenus à leur comble, l'Assemblée Nationale avoit pris le parti de dénoncer les Miniſtres à l'exception de M. Montmorin, aux vertus prtriotiques duquel elle avoit rendu juſtice. Cette dénonciation donna lieu à un décret sévere, mais peut-être, que de sages conſidérations ont fait rejetter.

M. de la Fayette tout entier occupé du bonheur bublic; auſſi-tôt que la séance de



l'Assemblée Nationale fut levée, vole à St. Cloud, représente au Roi, dans les termes les plus pressans, combien il seroit dangéreux qu'il conservât plus long-temps des Miniſtres que la Nation abhorroit; & que s'ils n'étoient pas convaincus de s'être puissamment opposés à l'exécution des décrets, l'avoient au moins retardée par leur négligence. Le commandant a obtenu la promesse que dès ce jour Sa Majeſté leur retireroit & sa confiance & ses porte-feuilles, & que l'un & l'autre seroient donnés à des hommes dignes de les posséder.

Ainsi, Citoyens, voilà encore une victoire remportée sur le despotisme ministériel.

De l'Imprimerie de la Sentinelle du PEUPLE.